CARROSSERIE VINCENT
www.carrosserie-vincent.fr

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N°CVAE08/12
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....TCP..... Carrosserie : CAR

Marque IRISBUS..... Type : ... SFR160-6C

N° d'identification du véhicule (à compléter) :..... VNESFR1600M002043

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	1				1			
Assis (hors strapontins)	49				49			
Strapontins	0				0			
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	0				0			
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)	0				0			
Lit	0				(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	51				51			

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être présenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur								
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome
Le véhicule est muni d' un ralentisseur en application de l' art 37
Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h
Le véhicule est équipé de feux de détresse "enfant"
Le véhicule est équipé d'un siège centrale pour enseignant ou convoyeur

Fait à Etoile , le 18 FEV. 2008
Le constructeur

CARROSSERIE VINCENT et FILS
Z.A. Blacheronde
26800 ETOILE-SUR-RHÔNE
SIRET 438 980 262 00014 - APE 342 A
Tél. 04 75 60 60 20 - Fax 04 75 60 63 40